

Les experts InfoVac

La Page InfoVac: Coqueluche

Le plan de vaccination suisse est rédigé par la Commission fédérale pour les vaccinations et publié annuellement par l'Office fédéral de la santé publique. La version 2012 comporte des nouveautés et des modifications importantes, particulièrement en ce qui concerne la prévention de la coqueluche. Les autres nouveautés seront détaillées dans de prochaines Pages InfoVac dans Primary-Care.

Les recommandations jusqu'en 2011

Une dose de vaccin contre la coqueluche (sous forme de vaccin combiné) est recommandée aux âges suivants: 2 mois, 4 mois, 6 mois, 15–23 mois et 4–7 ans. Ces recommandations restent valides mais deux recommandations nouvelles les complètent dans le plan 2012.

Les nouveautés pour la coqueluche en 2012

1. Vaccination de base:

Chez tous les adultes, hommes et femmes, indépendamment des antécédents vaccinaux ou morbides de coqueluche, une dose de vaccin contre la coqueluche est recommandée à l'âge de 25 ans, avec possibilité de rattrapage jusqu'au 30^{ème} anniversaire.

2. Vaccination des sujets à risques de transmission:

En complément à la recommandation ci-dessus, une dose de vaccin contre la coqueluche est recommandée à tous les adultes en contact professionnel ou familial avec des nourrissons de moins de 6 mois – sans restriction d'âge et indépendamment des antécédents vaccinaux ou infectieux de coqueluche. Cette recommandation s'applique donc aussi aux grands-parents de nourrissons, aux médecins de premier recours (et à leur assistante) et au personnel de la petite enfance.

Le but premier de cette recommandation est de prévenir la transmission actuellement fréquente de l'infection entre adultes et nourrissons, et tout particulièrement des parents à leur propre enfant.

Nuances

Ces deux recommandations sont susceptibles de s'appliquer à une même personne, simultanément ou successivement. Dans ce cas, la vaccination effectuée pour l'une des indications reste valable si l'autre indication se présente. Par exemple, une personne vaccinée à 21 ans en raison de son activité professionnelle en garderie d'enfants n'aura pas besoin d'être revaccinée à 25 ans (durée de protection estimée à 10 ans).

La vaccination est aussi recommandée aux parents ayant moins de 25 ans à la naissance d'un enfant. Dans ce cas, elle sera appliquée dans le post-partum, le plus tôt possible après l'accouchement. Dans ce cas de figure, n'oubliez pas de vacciner également le père, ainsi que les grands-parents!

Précisions

- A l'âge adulte, une unique dose de vaccin est suffisante pour assurer une immunité durant une dizaine d'années, quels que soient les antécédents.
- Ni l'allaitement ni la grossesse ne sont des contre-indications à cette vaccination.
- En l'absence de vaccin monovalent contre la coqueluche, il faut utiliser un produit combiné diphtérie-tétanos-coqueluche (dTpa [Boostrix®]). Ce faisant, on entretient aussi l'immunité contre la diphtérie et le tétanos.
- Le vaccin dTpa est aussi bien toléré que le vaccin dT de l'adulte. Les effets secondaires éventuels se limitent à des réactions inflammatoires locales, rarement systémiques.
- Si votre patient a reçu une dose de vaccin diphtérie-tétanos (dT) ou une dose de vaccin tétanos (T) dans les 2 ans précédents, il est conseillé de reporter la vaccination après un intervalle de 24 mois. Toutefois, pour les personnes en contact personnel ou professionnel avec les nourrissons, le délai minimum à respecter est réduit à 30 jours (bénéfice justifiant le risque éventuel de réaction inflammatoire).
- Si votre patient mérite également un rappel de vaccination contre la poliomyélite (voyage en zone endémique), vous pouvez utiliser le vaccin combiné diphtérie-tétanos-coqueluche-poliomyélite (dTpa-IPV [Boostrix®-Polio]).
- Si une dose de vaccin contre la coqueluche a été administrée au cours des 10 années précédentes (ou si une coqueluche prouvée est survenue au cours de cette période), la vaccination n'est pas nécessaire jusqu'à échéance du délai de 10 ans.

En pratique

- Recommandez la vaccination contre la coqueluche à tous vos patients en contact avec des jeunes nourrissons (<6 mois)!
- Pensez aussi à vous et à vos collaborateurs!
- Pour en savoir plus: www.infovac.ch

Correspondance:

Dr Bernard Vaudaux
Unité d'infectiologie pédiatrique et vaccinologie
Département médico-chirurgical de pédiatrie
CHUV, DMCP – BH 08
Lausanne
[Bernard.Vaudaux\[at\]chuv.ch](mailto:Bernard.Vaudaux[at]chuv.ch)

InfoVac est une ligne directe d'information et de consultation sur les vaccinations destinée aux professionnels de la santé, comptant déjà plus de 4200 abonnés. Pour recevoir chaque mois dans votre messagerie un bulletin de formation médicale continue et obtenir en 24–48 h la réponse d'un expert à toutes vos questions, il suffit de vous abonner à www.infovac.ch.